



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/047

Direction territoriale du Havre

La Société **CALORIFUGE INDUSTRIELLE DE NORMANDIE**, ayant son siège social ZA le Mesnil – 76170 LILLEBONNE, SIREN n°370 501 306 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société **CALORIFUGE INDUSTRIELLE DE NORMANDIE** ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-008 portant sur la dépendance susvisée le 14 janvier 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain brut d'une surface d'environ 1 480m².

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 1^{er} janvier 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-008 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.